



L'Académie d'Armes de France est la seule association officielle des maîtres d'armes français.

Elle est à la fois dans l'Histoire mais se veut également de son temps. C'est pourquoi elle se doit de rassembler les maîtres d'armes et enseignants français, entretenir des rapports de fraternité dans le respect de la tradition mais également être attentive aux conditions de travail de ses adhérents, s'intéresser au développement de toutes les pratiques et œuvrer pour le rayonnement de l'escrime française.

Le nouveau bureau de l'AAF (Mario Bourdageau, Jean loup Boulanger, Michel Carliez, Jean François Gilles, François Rostain, Michel Salesse, et Catherine Bernier) a décidé de mettre en place les mesures concrètes suivantes :

- Accompagnement des enseignants débutants (Tutorat occasionnel)
- Informations juridiques et expertises pour le montage des emplois
- Couverture assurance complémentaire (sur demande)
- Elaboration et diffusion de documents pédagogiques et didactiques (bulletin trimestriel)
- Mise en place de colloques thématiques à audience internationale
- Création d'une nouvelle dynamique avec une déclinaison régionale (échange, informations, convivialité)

Nous vous invitons à nous rejoindre en nous retournant le formulaire d'adhésion ci-joint

Cotisation 2025

« Titulaires » (DE-BE-BP – Possesseurs d'un diplôme inscrit au RNCP) : 45 €

« Diplômés » (Possesseurs d'un diplôme fédéral ou non inscrit au RNCP) : 30 €

« Associés » (Partenaires, Associations, Membres non enseignants) : 20 €

DEMANDE D'ADHESION 2025



Modalités pour devenir Membre de l'AAF :

- Ne pas avoir fait l'objet de sanctions au niveau fédéral
- Ne pas être déchu de ses droits civiques
- Faire parvenir ce formulaire renseigné, en indiquant éventuellement le nom d'un parrain (membre titulaire de l'AAF), accompagné du règlement de la cotisation, par chèque à l'ordre de l'Académie d'Armes de France, ou par virement bancaire.

Un courrier sera adressé ensuite au candidat, l'informant de la décision du comité directeur de l'AAF.

(Dans le cas où la candidature ne pourrait être approuvée, un remboursement sera effectué avec les raisons du refus.)

NOM : **PRENOM :**

Date de Naissance :

Sexe : Masculin ou Féminin (supprimer la mention inutile)

Nationalité : _____ **Profession :** _____

Adresse : _____

Mail : _____  _____ **Tel :** _____

Formations, diplômes et qualifications

Club(s) d'enseignement actuel : _____

Région : _____

Disciplines enseignées : _____

Autres compétences :

Nom du Maître « parrain » AAF (facultatif) : _____

Indiquez le mode de paiement : Chèque ou Virement (supprimer la mention inutile)

Demande à adresser à: M.Bourdageau 71 route de Cozes 17460 Rétaud avec un chèque à l'ordre de l'Académie d'Armes de France, ou par mail à m.bourdageau@wanadoo.fr avec un virement bancaire

IBAN : FR76 3000 3040 2000 0372 6137 322BIC SWIFT : SOGEFRPP

Cotisation 2025 :

« Titulaires » (DE-BE-BP – Possesseurs d'un diplôme inscrit au RNCP) : **45 €**

« Diplômés » (Possesseurs d'un diplôme fédéral ou non inscrit au RNCP) : **30 €**

« Associés » (Partenaires, Associations, Membres non enseignants) : **20 €**

